

Dijon, le 03 SEP. 2026

Le président

MONSIEUR STEPHANE MATTHEY
SECRETAIRE GENERAL DE L'UNSA
SYNDICAT UNSA DU CONSEIL REGIONAL DE
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
5 AVENUE GARIBALDI
21000 DIJON

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier du 19 août 2026 relatif aux modalités de mise en œuvre de la revalorisation triennale de l'IFSE pour les agents bénéficiant d'une indemnité différentielle.

Les arbitrages retenus par la collectivité procèdent d'une volonté constante de garantir la cohérence du régime indemnitaire ainsi que l'équité entre les agents.

L'indemnité différentielle constitue un dispositif de garantie individuelle destiné à préserver, dans certaines situations particulières, un niveau de rémunération antérieurement acquis, notamment dans le cadre de l'évolution du régime indemnitaire au sein de l'institution régionale, ou afin de favoriser l'attractivité de la collectivité lors du recrutement d'agents expérimentés.

Toutefois, ce mécanisme n'a pas vocation à se substituer durablement aux règles de droit commun applicables au régime indemnitaire. A cet égard, il ne saurait avoir pour effet de maintenir, de manière pérenne, des écarts de rémunération entre des agents placés dans des situations professionnelles comparables.

Dans ces conditions, il a été retenu que les évolutions générales de l'IFSE participent progressivement à la résorption de l'indemnité différentielle. Une autre approche conduirait à figer durablement les écarts existants et ferait obstacle à toute convergence des situations de rémunération.

L'arbitrage retenu repose ainsi sur un principe d'équité entre les agents et sur la vocation de l'indemnité différentielle à être progressivement résorbée par les évolutions du régime indemnitaire de droit commun, jusqu'à sa disparition.

Je prends néanmoins note des observations formulées par votre organisation syndicale et demeure attentif à la qualité du dialogue social sur ces questions importantes pour les agents régionaux.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Très cordialement,

Jérôme DURAIN